

Association Pause musique

Mairie

44750 Campbon

Contact.pause.musique@gmail.com

SIRET 39014206500015

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/09/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le treize septembre à vingt heures, les membres de l'association se sont réunis à Campbon, salle de la Prèverie, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du bureau en date du vingt-neuf août deux-mille-vingt-quatre.

L'assemblée est présidée par Mme Dupas en sa qualité de présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Lollic, secrétaire de l'association. Les autres membres du bureau présents sont : Mme Le Bris, trésorière de l'association, Mme Lollic, M. Rinaldi, Mme Robin et Mme Billy.

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Refonte des statuts de l'association Pause Musique de Campbon
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sur 99 familles inscrites, 53 sont présentes ou représentées, soit 53,5%

- Refonte des statuts de l'association Pause Musique de Campbon

Le contexte du projet de refonte des statuts, adopté par le bureau le sept août 2024, est exposé. Il est rappelé que chaque famille adhérente l'a reçu en pièce jointe du mail du vingt-neuf août deux-mille-vingt-quatre.

Vote : 53 pour / 0 contre / 0 abstention

100% des familles présentes ont voté « pour »

Conclusion : l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la refonte des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du bureau, décide d'approuver la refonte des statuts proposée, afin de les moderniser, de les rendre conformes aux normes actuelles, et de les réadapter au fonctionnement actuel de l'association.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La procédure adoptée par le bureau sept août 2024, est exposée. Les formalités associées aux décisions prises ce jour seront confiées au cabinet Actuaires.

Vote : 53 pour / 0 contre / 0 abstention

100% des familles présentes ont voté « pour »

Conclusion : l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la délégation des pouvoirs.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et de tous documents nécessaires pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Campbon, le 29/09/2024

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a long horizontal stroke extending to the right.

La Présidente de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials.